

Ce n'est pas parce qu'un objet vous encombre que c'est un encombrant.

Ce qui est accepté dans les collectes d'encombrants :



Gros mobilier
(frigo, canapé,
fauteuil, armoire...)



Petit mobilier
(table, chaise,
planches, étagères...)



Matelas et literie
(sommier à lattes, en
tissu, cadre de lit...)

❌ OBJETS REFUSÉS : pneus, verre, miroirs, produits dangereux, valises, etc.

Que faire de mes encombrants ?

Je donne, je vends, j'offre une 2nde vie.

Ou alors, 3 autres possibilités :



Demandez l'accès au
**local encombrants de
votre résidence** à votre
Chargé-e de proximité.



Profitez du **passage
mensuel des encombrants**
(dates affichées dans le
hall de votre résidence).



Demandez
un **ramassage à Tours
Métropole** en remplissant
le formulaire en ligne.



Votre objet n'est pas collecté par les encombrants ?

Rendez-vous dans la déchèterie la plus proche !

Scannez le QR code pour trouver l'adresse.

www.tours-metropole.fr/aller-la-decheterie